



Séance du 23 mai 2024

Jeudi 23 mai 2024, 21 heures 00 minutes, le conseil municipal de la commune de Soueix-Rogalle, régulièrement convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christiane BONTÉ.

<u>Nombre de membres en exercice</u> : 11	<u>Étaient présent/e/s</u> : Madame Christiane BONTÉ, Madame Christine TERRISSE, Monsieur Thomas GUITTOT, Madame Colette ROMIER, Madame Séverine BARAT, Monsieur Damien CHAMBOURNIER, Monsieur Clément MARCHANT, Madame Magali CHARRIERE, Madame Catherine TÉQUI
<u>Présents</u> : 9	
<u>Votants</u> : 9	
	<u>Étai/en/t représenté/e/s</u> :
	<u>Étai/en/t excusé/e/s</u> :
	<u>Étai/en/t absent/e/s</u> : Monsieur Lionel FERNANDES, Monsieur Julien MIROUZE
	<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Clément MARCHANT

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 ;
- Affectation de résultat de l'exercice 2023 (annule et remplace la délibération n°DEL_2024_016) ;
- Vote du budget primitif 2024 (annule et remplace la délibération n°DEL_2024_018) ;
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2024

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès verbal de la séance précédente n'appelle aucune remarque et est approuvé par les élus présents.

Affectation de résultat de l'exercice 2023 (annule et remplace la délibération n°DEL 2024 016) - DEL_2024_023

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2023 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 ;
- Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A RÉALISER 2023	SOLDES DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
				D R		
INVEST	-133 755,75 €		156 778,22 €	114 739,27 € 95 357,53 €	-19 381,74 €	3 640,73 €
FONCT	278 810,43 €	166 792,22 €	35 846,33 €			147 864,54 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en

investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ au 31/12/2023	147 864,54 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	147 864,54 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Votes pour 9
Votes contre 0
Abstentions 0

Sous-préfecture de Saint-Girons
Date de réception de l'AR : 24/05/2024
009-210902995-20240523-DEL_2024_023-DE

Vote du budget primitif 2024 (annule et remplace la délibération n°DEL 2024 018) – DEL_2024_024

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la commune de Soueix-Rogalle,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du code général des collectivités territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la commune de Soueix-Rogalle pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 006 850,05 €

En dépenses à la somme de : 1 006 850,05 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	199 820,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	165 000,00 €
014	Atténuations de produits	25 272,00 €
023	Virement à la section d'investissement	178 452,54 €
042	Section à section	4 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	44 121,00 €
66	Charges financières	15 100,00 €
67	Charges spécifiques	400,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		632 765,54 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	147 864,54 €
013	Atténuations de charges	15 000,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	16 048,00 €
73	Impôts et taxes	153 672,00 €
74	Dotations et participations	205 181,00 €
75	Autres produits de gestion courante	95 000,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		632 765,54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	374 084,51 €
041	Opération patrimoniale	0,00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	374 084,51 €
--	---------------------

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	169 519,53 €
001	Solde d'exécution section investissement	23 022,44 €
021	Virement de la section de fonctionnement	178 452,54 €
041	Opération patrimoniale	3 090,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		374 084,51 €

Votes pour **9**
 Votes contre **0**
 Abstentions **0**

Sous-préfecture de Saint-Girons
 Date de réception de l'AR : 24/05/2024
 009-210902995-20240523-DEL_2024_024-DE

Questions diverses

- Élection des représentants au Parlement européen : Madame la Maire rappelle la tenue du scrutin pour l'élection des représentants au Parlement européen prévu le 9 juin. Elle demande à l'assemblée de se rendre disponible pour assurer la permanence du bureau de vote à cette occasion.
- Projet de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) : Le 14 mai courant, Mesdames BONTÉ & ROMIER ont reçu trois assistantes maternelles afin de leur permettre d'exposer leur projet de création d'une MAM dans le village de Rogalle. Le projet se situe dans un bâtiment précédemment à l'usage d'habitation que l'association constituée envisage de louer. Une visite a été effectuée avec les services de la protection maternelle & infantile (PMI). Un maximum de 12 enfants pourrait être accueilli sur place pour un fonctionnement toute l'année et une ouverture envisagée en mars 2025.
- Réhabilitation de l'ancienne carrosserie : Madame la Maire expose qu'une réunion s'est tenue pour ce projet, rassemblant architectes & bureau d'étude structure. Ces derniers ont réalisé un état des lieux complet. Il a révélé que la structure du bâtiment est dépourvue de fondations et que les murs, notamment le mur Nord, tendaient à s'ouvrir. Afin de poursuivre leurs travaux, les architectes ont besoin de connaître le choix de la collectivité sur les alternatives suivantes : soit procéder à une démolition/reconstruction complète, soit réaliser une structure « boîte » à l'intérieur de la structure existante. De même, Madame la Maire demande à chacun des membres de cette assemblée de mener une réflexion sur la destination du bâtiment après travaux : l'idée initiale d'établir une activité multi-services type café/restaurant/boutique de producteurs est elle conservée ou bien n'est conservée que l'activité café/restaurant ? Madame la Maire attends l'avis de chaque membre du conseil avant la fin du mois de juin, lesquels conditionneront grandement la suite du projet. Elle ajoute qu'une réunion d'orientation est prévue sur ce projet début juillet. Elle rassemblera le comité de pilotage, les partenaires financiers.
- Bail local commercial : L'avis de publicité pour l'occupation du local commercial sis au 12 Route Louis Souquet a permis de retenir une candidature pour une activité type crêperie/salon de thé. Un bail dérogatoire d'une durée d'un an sera établi.

- Dysfonctionnement installation campanaire Église Notre-Dame de l'Assomption de Rogalle : Messieurs GUITTOT & MARCHANT alertent sur la nécessité de faire intervenir l'entreprise chargée de la maintenance des installations campanaires. En effet, il semblerait que le marteau des cloches de Rogalle montre des signes d'instabilité et menacerait de tomber. Par ailleurs, le mécanisme d'horloge dysfonctionnerait et les sonneries seraient anarchiques.
- Mobilités non carbonées : A ce jour, aucun retour n'a été reçu du service des routes départementales suite au courrier envoyé par Madame Catherine TEQUI pour le compte de la commission mobilité. Pour mémoire, il s'agissait, par ce courrier, de solliciter une rencontre avec le service susmentionné pour développer les mobilités dites « douces » sur le réseau départemental en et hors agglomération sur le territoire de la commune (il est notamment question de la route départementale n°32b). Madame la Maire propose d'effectuer une relance par le canal administratif officiel.
- Conseil d'école : Madame ROMIER représentait la commune à l'occasion de la dernière réunion du conseil d'école. Elle rend compte de la présentation de différents projets par le directeur d'école, Monsieur Jean-Marc PATRU. La nouvelle équipe périscolaire a également été présentée. Des problèmes de comportement et de discipline de la part des enfants envers les personnels et entre eux ont été relevés. Le problème de fermeture du container destiné à la récupération du papier (déjà évoqué au sein de cette assemblée à l'occasion de sa réunion du 9 avril) a lui aussi été abordé à l'occasion de ce conseil d'école. Enfin, le directeur d'école a fixé comme objectif de restituer un plan collectivement conçu pour l'aménagement de la cour d'ici la fin du mois en cours. Les enfants de l'école viendront présenter ce projet en mairie mardi 11 juin à 10h00. S'ensuit un débat sur la gestion des serviettes en tissu mises à disposition des enfants fréquentant la cantine scolaire. Le sujet sera discuté avec les représentants des parents d'élèves.
- Monsieur Clément MARCHANT interroge Madame la Maire concernant les modalités de mise à disposition de salle communale. Un enseignant de pratique musicale (piano) souhaiterait en effet bénéficier de la salle d'accueil périscolaire afin de dispenser des cours. Madame la Maire indique que l'intéressé devra justifier d'une assurance en responsabilité civile couvrant cette activité et garantissant la commune des dommages pouvant survenir dans la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Compte rendu approuvé lors de la séance du 4 juillet 2024.

Affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune le 5 juillet 2024.

La Présidente de séance
Madame Christiane BONTÉ



Le secrétaire de séance
Monsieur Clément MARCHANT

